

Assistance Plus 24h/24

En complément à la Première Assistance 24h/24, si vous optez pour l'Assistance Plus 24h/24, vous bénéficiez en cas d'incident immobilisant votre véhicule, de toutes les prestations de la Première Assistance 24h/24 mais également:

- d'interventions en cas de panne entraînant l'immobilisation du véhicule (panne technique, panne de carburant, crevaison d'un pneu, oubli des clés à l'intérieur de votre véhicule, ...).
- d'une assistance aux personnes dans le monde entier, pour vous-même et vos proches:

Assistance médicale

En cas d'incident médical, l'équipe médicale IPA se met, dès votre premier appel, en rapport avec le médecin traitant sur place.

Envoi d'un médecin sur place

Suite à un incident médical et en cas de nécessité, un médecin ou une équipe médicale d'IPA se rendra sur place afin de mieux juger des mesures à prendre et de les organiser.

Frais de recherche et de sauvetage à l'étranger

IPA prend en charge jusqu'à concurrence de 5.000 € les frais de recherches et de sauvetage réalisés sur décision des autorités locales compétentes ou organismes officiels de secours.

Remboursement des frais médicaux à l'étranger

IPA prend en charge après épuisement des prestations par tout tiers payeur et jusqu'à concurrence de 25.000 € par personne, les frais médicaux (honoraires médicaux et chirurgicaux, médicaments, soins d'urgence, hospitalisation, transport).

Accident de ski à l'étranger/ forfait remonte-pentes

Sur présentation d'un justificatif original, IPA rembourse

les frais de descente en traineau sanitaire occasionnés à la suite d'un accident.

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures ou de rapatriement organisé par IPA, vous bénéficiez du remboursement du prorata du forfait remonte-pentes non-utilisé (max. 125€ sur la base du forfait original).

Hospitalisation de plus de 5 jours à l'étranger

Si vous voyagez seul(e) et êtes hospitalisé(e) plus de 5 jours, IPA organise et prend en charge le voyage aller/retour d'un membre de votre famille ou d'un proche.

Frais de prolongation de séjour à l'étranger

Si vous êtes malade ou blessé(e) et que le médecin d'IPA ne vous autorise pas à entreprendre le voyage de retour, vous bénéficiez d'un remboursement, sur base des justificatifs originaux, de vos frais d'hôtel jusqu'à concurrence de 80 € par jour (maximum 10 jours).

Rapatriement ou transport suite à un incident médical

Si vous êtes hospitalisé(e) à la suite d'un incident médical et que l'équipe médicale d'IPA juge nécessaire de vous faire transporter vers un centre médical mieux équipé, plus spécialisé ou plus proche de votre domicile, IPA organise et prend en charge votre transport sanitaire, sous surveillance médicale jusqu'au centre hospitalier (selon la gravité du cas, par chemin de fer 1^{ère} classe, véhicule sanitaire, ambulance, avion de ligne, avion sanitaire).

Chauffeur de remplacement au Grand-Duché de Luxembourg, à l'étranger

Suite à un incident médical ne vous autorisant pas la conduite de votre véhicule, IPA met à votre disposition un chauffeur qualifié pour ramener le véhicule par l'itinéraire le plus direct à votre domicile.

Rapatriement funéraire au cours d'un voyage à l'étranger

IPA prend en charge les frais de rapatriement de la dépouille mortelle, les frais de traitement funéraire, les frais de mise en bière sur place, les frais de cercueil (max. 650 €), les frais de transport de la dépouille mortelle jusqu'au lieu d'inhumation ou crémation.